

ment armées, si elles n'avaient laissé aucun doute sur leur détermination d'intervenir pour empêcher l'agression.

L'objet principal de la création de l'Organisation des Nations Unies était d'unir toutes les nations désireuses de maintenir la paix dans une grande association internationale animée du même idéal mais prémunie contre les faiblesses de la Société des Nations.

Cette fois il ne devait y avoir aucun doute qu'on prendrait des mesures concrètes pour réprimer l'agression, et la certitude qu'un agresseur aurait à faire face à la puissance réunie des nations pacifiques serait le meilleur moyen de maintenir la paix.

C'était le nœud du problème. C'était l'esprit, le mobile qui devait animer les Nations Unies. L'espoir de mettre fin définitivement au cauchemar séculaire des guerres périodiques réside dans l'acceptation de ce principe.

La poursuite de deux guerres mondiales au cours d'une génération porte tous les hommes à se rendre compte que les progrès de la science ont amené la civilisation à deux doigts de sa destruction, à moins qu'on ne puisse éviter d'autres guerres mondiales. Ces progrès nous ont amenés à la situation où nous sommes. Pour la première fois dans l'histoire, les Canadiens se sont engagés d'avance à participer activement à tout effort conjugué qui s'imposera pour sauvegarder la liberté de l'Europe occidentale et prévenir l'agression de la part de la Russie. En vertu du pacte de l'Atlantique-Nord, nous avons pris cet engagement. Les Canadiens le savaient parfaitement et les membres de la Chambre des communes l'ont approuvé presque à l'unanimité.

Cependant, il nous faut nous rappeler que la participation active du Canada à la guerre de Corée et la participation du Canada à l'effort conjugué des nations de l'Atlantique en vue de prévenir la guerre en Europe sont deux formes différentes d'engagement.

Aucun engagement n'a été pris d'avance en ce qui concerne la Corée, hormis l'acceptation générale des obligations énoncées dans la charte des Nations Unies. Lorsque, d'après les directives de la Russie, l'armée communiste de la Corée du Nord a soudainement lancé son attaque non provoquée, le 25 juin de l'an dernier, les Nations Unies représentées au Conseil de sécurité ont dû décider des mesures à prendre. La décision a été prise. C'est à cause de cette décision relative à un acte précis d'agression en Corée que le Canada a participé aux efforts des Nations Unies, afin de sauvegarder la liberté de la Corée et de repousser cette agression manifeste.

Étant donné que la guerre de Corée soulève des questions particulières et que l'intervention des Nations Unies ne se rattache pas ici à une obligation caractérisée, si ce n'est sous la forme générale que je viens de signaler, les incertitudes quant à la ligne de conduite à suivre, les divergences de vues quant aux programmes et quant à l'ampleur de la participation n'ont rien pour nous étonner. Elles sont peut-être tout à fait normales et elles ne se dissiperont que dans la mesure où l'on saura reprendre l'examen constant et net de la situation existant en Corée, à la lumière des événements.

En Europe, cependant, la situation est totalement différente. Les douze pays qui ont signé le Pacte de l'Atlantique-Nord se sont formellement engagés à prendre toutes mesures militaires nécessaires pour conjurer toute nouvelle agression de la Russie en Europe et, à cette fin, à unir leurs moyens militaires et économiques. Nulle incertitude au Kremlin,—du moins il ne devrait y en avoir aucune,—quant à la nature de l'engagement. Espérons que les Russes ne sont pas dans l'incertitude quant aux décisions que les peuples libres du monde occidental ont arrêtées et acceptées, auxquelles ils ont donné leur adhésion sans se faire prier.

Ces décisions ont pour but d'empêcher la guerre. Elles n'ont pas trait à une guerre déjà commencée, comme c'est le cas pour la Corée. Donc, en vertu de nos engagements qui visent à maintenir la paix, à prévenir une troisième Grande Guerre, proclamons ces accords, faisons-en connaître la nature et la portée, disons partout comment les États membres de la collectivité de l'Atlantique s'acquittent de leurs responsabilités. Peut-être a-t-on raison d'entourer de secret notre activité en Corée, mais ce n'est pas à dire que nous ayons d'égales raisons de faire un mystère de tout ce que nous tentons pour sauvegarder la paix et empêcher la guerre en Europe.

La guerre sera peut-être empêchée, si le Kremlin et nos propres gens sont informés de notre activité, des mesures que nous sommes disposés à prendre et de la façon dont nous nous acquittons de nos obligations afin que nos ennemis sachent l'ampleur des forces qu'ils devront combattre, s'ils lancent un défi aux nations libres du monde occidental. C'est pourquoi le secret ou la dérobade, qui peuvent avoir leur raison d'être lorsqu'il y a état de guerre, ne sont pas permis lorsqu'on étudie les décisions et les gestes qui sont destinés à empêcher la guerre dans la mesure où nous dirons à nos seuls ennemis possibles exactement ce à quoi ils pourront s'attendre s'il y a agression en Europe.